



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE**  
**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

N°22-33

Séance de : **Vendredi 25 Novembre 2022**

**OBJET : Projet de développement d'un système agroforesterie sur le territoire du PNRM - Adoption du plan de financement –**

Président de séance : **Monsieur Robert DULYMOIS**Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 03 Juin 2022  
Dossiers Finances
2. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision Modificative n°1 – 2022 du Budget Annexe CFME
4. Passage du Plan Comptable du PNRM à la M57<sup>2</sup>
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER  
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes  
Dossiers Economie Durable
7. Evolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie – Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes  
Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la Biodiversité
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacées : convention avec la Caribbean Cetacean Society
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint Pierre
12. Questions diverses

**Membres présents****Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr Jean-François BEAUNOL (CAESM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **CTM** : Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN – Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMOIS

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr J. DOMERGUE (François) à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr JC. VARACAVOUDIN (Macouba).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – L. BEAULIEU – S. NORCA – C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS.  
Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE.

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin.)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE (CACEM)

**Absents excusés** : Mmes N. ACCUS ADAINE et M-A RAVIN (CTM) – M. M. NADEAU (CTM) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr M. MICHALON (MARIGOT) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre).

**Invitée excusée** : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts ;
- Vu** la délibération n°22-10 en date du 05 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional de la Martinique, bénéficie d'un site boisé mis à disposition par la CTM, d'une superficie de 4,5 hectares, au lieu-dit fond BOURLET dans la commune de Case-Pilote, afin d'y mener des activités agricoles expérimentales en matière d'agroforesterie.

Et que sur ce site, à titre expérimental ont déjà été installés :

- quelques cultures patrimoniales comme des variétés de cacaoyers, de vanilliers, de bananiers, des arbres fruitiers en voie de disparition, des caféiers de la variété Arabica Typica.
- Une pépinière pour la relance de la culture de café Arabica Typica,
- un séchoir pour les cerises de café transformées,
- une station apicole, et un poulailler, entre autres.

Considérant que dès 2023, le service agriculture durable et filières de niches, du PNRM lancera, une nouvelle expérimentation avec pour principal objectif, de mettre en œuvre une stratégie alternative de production, en système agroforestier.

Ceci permettra d'initier, dans le cadre d'un programme pluriannuel sur 4 ans, une phase opérationnelle technique et scientifique de cultures agricoles en système agroforestier afin de modéliser des itinéraires techniques et économiques viables et transférables.

Considérant que l'INRAE et le PNRM doivent signer une convention spécifique pour la conduite de cette opération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le Comité syndical,**

### **Article 1**

Décide de mettre en place un projet de développement d'un système agroforestier sur le territoire du PNRM.

### **Article 2**

Adopte à cet effet, le plan de financement ci-dessous :

<b>FINANCEURS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>FEADER (85%)</b>	54 060,00 €	386 193,02 €	258 901,40 €	64 260,00 €
<b>CTM (15%)</b>	9 540,00 €	68 151,72 €	45 688,49 €	11 340,00 €
<b>TOTAL/an</b>	63 600,00 €	454 344,74 €	304 589,89 €	75 600,00 €
<b>Coût Total /Projet</b>	<b>898 134,63 €</b>			

CC



**Article 3**

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget 2022 et les suivants.

**Article 4**

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**Article 5**

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Vendredi 25 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

  
**Robert DULYIMBOIS**

